



## Taxe d'apprentissage 2021

*Chefs d'entreprises,*

Investissez dans le développement économique de l'Aveyron en versant votre taxe d'apprentissage au POINT A de la CCI Aveyron.

### Les missions du POINT A :



- > INFORMATION
- > AIDE A L'ORIENTATION
- > ACCOMPAGNEMENT
- > MINI-STAGES

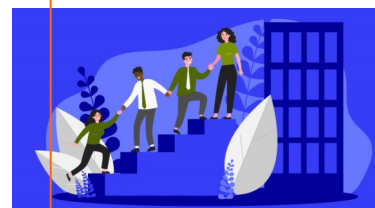
### *2020, Réforme de la collecte des contributions formation*

La loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 a réformé les régimes de la Taxe d'apprentissage et de la Formation Continue en instaurant la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUPFA). Cette dernière sera collectée par les Opérateurs de Compétences (OPCO) avant le 1er mars. La taxe d'apprentissage reste un impôt professionnel dû par toutes les entreprises comptant au moins un salarié en France. Elle correspond à 0,68 % de la masse salariale et est fractionnée comme suit : 87 % à verser à l'OPCO (CUPFA) pour le financement de l'apprentissage et 13 % à verser directement à une ou plusieurs écoles habilitées. Vous ne pouvez plus laisser de fonds non affectés.

## DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

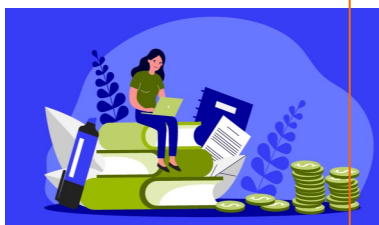
### Le POINT A de la CCI Aveyron propose :

- › Une information sur les métiers et les formations en alternance,
- › Des renseignements sur les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage,
- › Un site internet « Bourse de l'apprentissage » dédié à la diffusion et au suivi des offres d'emplois en alternance : [www.apprentissage-aveyron.fr](http://www.apprentissage-aveyron.fr)
- › Un accompagnement des jeunes en recherche de contrat en alternance pour déposer leur CV sur la « Bourse de l'Apprentissage ».
- › Un appui à la délivrance de conventions pour les mini-stages découverte Jeunes/entreprises ...



## POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU POINT A DE LA CCI Aveyron ?

Votre contribution nous permettra de financer les actions d'orientation, de développement de l'alternance et d'information sur les métiers :



- › Interventions dans des forums sur l'emploi,
- › Participation à des salons sur la formation des jeunes,
- › Opérations partenariales avec les Missions Locales, la DIRECCTE, le Conseil Régional Occitanie, l'Éducation Nationale, Pôle Emploi...
- › Réunions d'informations sur la législation des contrats en alternance auprès des entreprises.

## Comment verser ?

Versez les 13 % de votre taxe d'apprentissage au POINT A de la CCI AVEYRON pour ses activités d'information, d'orientation et de développement de l'alternance.

- › Complétez le bordereau de versement en y mentionnant le **code UAI 01200ZZ**.
- › Réglez par chèque ou par virement à l'ordre de la CCI AVEYRON.
- › Adressez le bordereau et le règlement à :

**Direction Appui aux Entreprises et Territoires**  
**POINT A CCI Aveyron - 17 rue Aristide Briand—BP 3349—12033 RODEZ CEDEX 9**

**Date limite de versement : 31/05/2021**



**CCI AVEYRON**



Pour plus d'information :  
Contactez l'équipe POINT A  
au 05 65 77 77 00 ou 29  
[pointa@aveyron.cci.fr](mailto:pointa@aveyron.cci.fr)